

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 17 octobre 2012

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3823-2012.

Cause tarifaire 2013 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Avis de participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).

Chère Consœur,

Suite à la décision D-2012-126 de la Régie au présent dossier, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) donnent, par la présente, avis de leur intérêt à participer à la cause tarifaire 2013 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) donnent également avis qu'elles participeront à la réunion préparatoire du 18 octobre 2012 dans cette cause.

Au cours de cette réunion préparatoire, SÉ-AQLPA feront référence au *Guide de dépôt pour Hydro-Québec dans ses activités de transport* que la Régie a édicté en 2007 suite à des consultations menées auprès du Transporteur et des intervenants. Comme méthode de travail lors de la réunion préparatoire du 18 octobre 2012, SÉ-AQLPA suggèrent respectueusement à la Régie de référer **aux rubriques** de ce *Guide de dépôt* lorsqu'il s'agira de déterminer le contenu du dépôt de la cause tarifaire de 2013 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. Les participants.